

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 mars 2025**

Objet : Modification des règles d'application des révisions de prix sur le marché « Vie du réseau » Corrèze

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept mars 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 40 (dont 10 procurations) - 133 voix

Votants : 40 Pour soit 133 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT	Conseiller Départemental Hte-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzas) – 5 ^{ème} VP – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6 ^{ème} VP – VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 7 ^{ème} VP – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO	Président de la CC POL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix – (procuration donnée à Mr Peyramaure)	Président du Syndicat de la Diège
Mr Francis COMBY – 1 voix – VISIO	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo de Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO	Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Bost) – 15 voix	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – PRESENTIEL	Conseillère départementale du CD87
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – PRESENTIEL	Vice-Présidente CD87
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – (procuration donnée à Mr Grass)	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1 ^{ER} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Dans le cadre de l'exécution du marché « Vie du réseau » n°2023-04-001 sur le département de la **Corrèze**, les règles de révision de prix sont détaillées dans le 4.5 « variation dans les prix » du CCAP.

Il est, par ailleurs, précisé à l'article 4.5.4 : Modalités des variations des prix « *La périodicité de révision sera trimestrielle. La première révision aura lieu à M+3 (soit trois mois après la date de notification du marché), à compter du 1er du mois de notification du marché* ».

Or, dans la pratique, cette modalité est difficile à mettre en œuvre. Il a été convenu, en accord avec le titulaire, de la modifier et de l'appliquer comme suit « *la périodicité de révision de prix sera mensuelle* ».

Concrètement, le montant de la révision de prix sera calculé tous les mois selon le dernier indice connu au moment de la réalisation de la prestation.

Les formules de révision de prix pour les études et les travaux restent identiques.

Il convient, à cet effet, d'acter ce changement de modalité de calcul sur les variations de prix du présent marché n°2024-02-01 par un **avenant** en modifiant l'article du CCAP « Modalités des variations des prix ».

Enfin, il convient de préciser que cette règle est appliquée depuis le début d'exécution du présent marché et que cette même modification a été actée sur le marché Vie du Réseau Haute-Vienne et Creuse en octobre 2024.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'accepter la modification des règles d'application des révisions de prix telles que décrites ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 31/03/2025